

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée ») d'Arianne Phosphate Inc. (la « Société ») se tiendra uniquement par voie de communication à distance, plutôt qu'en personne, le 28 juin 2024 à 10h (heure de l'Est), aux fins suivantes :

- 1) recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
- 2) élire les administrateurs de la Société pour l'année suivante;
- 3) nommer Raymond Chabot Grant Thornton s.r.l./s.e.n.c.r.l., à titre d'auditeurs de la Société pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- 4) examiner, et si cela est jugé approprié, adopter une résolution visant à ratifier le nouveau règlement intérieur de la Société, tels que décrit plus particulièrement dans la circulaire d'information de la direction et présenté à l'annexe A de celle-ci ;
- 5) d'examiner, et si jugé approprié, d'adopter une résolution pour ratifier, confirmer et approuver le régime d'options d'achat d'actions à nombre variable; et
- 6) traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés auront le droit de participer et de voter à l'assemblée. Les actionnaires non-inscrits peuvent y assister mais n'ont pas le droit de voter.

Vous avez le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée et d'y voter si vous êtes un actionnaire de la Société à la fermeture des bureaux le 15 mai 2024. La circulaire (la « **circulaire** ») de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe donne des renseignements additionnels sur les questions devant être traitées à l'assemblée et elle est réputée faire partie intégrante du présent avis.

Les actionnaires ne pourront pas assister physiquement à l'assemblée. Au lieu de cela, les actionnaires inscrits (tels que définis dans la circulaire ci-jointe sous la rubrique « Nomination d'un fondé de pouvoir et révocation des procurations ») et les mandataires dûment nommés peuvent virtuellement assister, participer, voter ou poser des questions à l'assemblée virtuelle en ligne en s'inscrivant en utilisant le lien suivant: bit.ly/3QMNhkq

Saguenay (Québec), le 23 mai 2024

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

(s) Genevieve Ayotte

Geneviève Ayotte

Chef de la direction financière

INSCRIPTION ET PROCESSUS DE CONNECTION

Pour assister à l'assemblée veuillez-vous inscrire avant le 26 juin 2024 en utilisant le lien suivant :

bit.ly/3QMNhkq

Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation incluant des instructions d'accès.

AFIN D'ASSURER LE BON DÉROULEMENT DU PROCESSUS, LA SOCIÉTÉ DEMANDE AUX PARTICIPANTS INSCRITS DE SE CONNECTER AVANT 9 H 45 (HEURE DE L'EST) LE 28 JUIN 2024.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés seront invités à s'identifier avant le début de l'Assemblée. Vous pouvez également contacter la Société à info@arianne-inc.com pour plus d'informations. Tout comme ils le seraient lors d'une assemblée en personne, les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée virtuelle, participer, soumettre des questions en ligne et voter virtuellement, le tout en temps réel, à condition qu'ils soient connectés à Internet et qu'ils se conforment avec toutes les exigences énoncées dans la circulaire. Les actionnaires inscrits qui ne peuvent assister à l'assemblée virtuelle sont priés de remplir, signer et dater le formulaire de procuration ci-joint conformément aux instructions qui y sont fournies et dans la circulaire et le retourner conformément aux instructions et aux délais indiqués dans la circulaire. Les actionnaires non-inscrits qui ne se sont pas dûment nommés fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée virtuelle à titre d'« invités », mais ne pourront pas participer, soumettre des questions ou voter à l'assemblée virtuelle.

UN FORMULAIRE DE PROCURATION EST JOINT AUX PRÉSENTES ET VOUS ÊTES INVITÉ À LE REMPLIR, LE DATER, LE SIGNER ET NOUS LE RETOURNER DANS L'ENVELOPPE CI-JOINTE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS AVANT 5:00 PM (HEURE DE L'EST) LE 26 JUIN 2024. LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS SERONT EXERCÉS CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS FIGURANT SUR LE FORMULAIRE DE PROCURATION.